

Québec, le 20 novembre 2020

Monsieur Denis Lagacé
Directeur général
Ville de Rivière-du-Loup
65, rue de l'Hôtel-de-Ville
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y7

Monsieur le Directeur général,

La présente fait suite à votre correspondance du 20 octobre 2020 concernant la problématique d'envasement récurrent au quai de la Pointe de Rivière-du-Loup et un possible déménagement du service de traversier de Rivière-du-Loup vers le port de Gros-Cacouna, par la Société des traversiers du Québec (STQ).

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) est au fait de la problématique de sédimentation au quai de la Pointe de Rivière-du-Loup, notamment à l'intérieur du Parc maritime de Rivière-du-Loup. À cet effet, je vous confirme que la STQ et le Parc maritime de Rivière-du-Loup sont chacun titulaire d'une autorisation par décret gouvernemental en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), pour un programme décennal de dragage d'entretien de leurs installations respectives.

En ce qui concerne le déplacement de la traverse de Rivière-du-Loup vers Gros-Cacouna, je vous avise que ce type de projet pourrait aussi être assujéti à une autorisation environnementale en vertu de la LQE, avec possiblement l'application de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PEEIE), sous la responsabilité du MELCC. Cependant, aucune demande d'autorisation n'a été déposée à ce jour par la STQ pour un projet de cette nature.

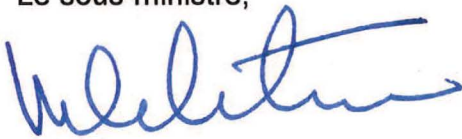
Dans le cadre d'une demande d'autorisation, notamment si le projet est assujéti à la PEEIE, la STQ aurait la responsabilité de consulter les différents intervenants du milieu afin de présenter un projet le plus acceptable possible sur les plans social et environnemental. Je suis favorable à la mise en place d'un tel comité mais je suis

... 2

d'avis que sa coordination relèverait davantage de la STQ. Advenant la création d'un tel comité, soyez assuré que le Ministère pourra y participer en fournissant son expertise avec les réserves nécessaires étant donné sa responsabilité dans la conduite des processus d'autorisation de la LQE.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Marc Croteau

c.c. M. Patrick Dubé, sous-ministre des Transports
M. Stéphane Lafaut, président-directeur général de la Société des traversiers
du Québec